

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENQUÊTE

Si vous le souhaitez, vous pouvez remplir ce formulaire, de façon manuscrite ou à l'écran, pour demander une enquête (« formuler une plainte ») au sujet des services rendus par un membre de l'Ordre des optométristes du Québec. Vous devez ensuite le transmettre à l'adresse suivante :

Bureau de la syndique et des enquêtes
1265, rue Berri, bureau 505, Montréal (Québec) H2L 4X4
Télécopieur: (514) 499-1051, courriel: syndic@ooq.org

Demandeur (« plaignant »)	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F Identité de genre (inscrire si diff. du sexe) :
Téléphone (jour) :	Téléphone (autre) :
Adresse :	* Notez qu'en indiquant votre adresse courriel, vous nous permettez de vous faire parvenir toutes correspondances éventuelles du Bureau de la syndique à cette adresse courriel.
Courriel* :	
Patient (si différent du demandeur)	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F Identité de genre (inscrire si diff. du sexe) :
Téléphone (jour) :	Téléphone (autre) :
Lien avec le plaignant :	
Optométriste concerné par la demande	
Nom :	Prénom :
Adresse de pratique :	
Téléphone :	
Autre optométriste ou professionnel consulté en relation à cette demande	
Nom :	Prénom :
Adresse de pratique :	
Téléphone :	

Historique des événements

(peut inclure : description de la situation, raison(s) pour lesquelles vous avez consulté cet optométriste, endroit où ces consultations ou événements se sont produits, dates des événements, description des actions effectuées pour tenter de résoudre le problème avec cet optométriste, etc.)

Vos attentes : qu'espérez-vous obtenir par l'intervention du bureau de la syndique?

Date de la demande :

Joindre des feuilles supplémentaires au besoin.

Avis : Les renseignements demandés dans le cadre du présent formulaire le sont en vue de permettre au bureau du syndic et des enquêtes de l'Ordre des optométristes du Québec de procéder à une enquête et de conduire d'autres interventions qui sont de son ressort, suivant ce que prévoit le Code des professions (L.R.Q., c. C-26). Le personnel du bureau du syndic et des enquêtes de l'Ordre ainsi que d'autres intervenants autorisés suivant le Code des professions, pourront accéder à ces renseignements, aux seules fins de l'exercice de leurs fonctions. Il n'est pas obligatoire de remplir le présent formulaire pour demander la tenue d'une enquête auprès du bureau du syndic et des enquêtes de l'Ordre. Les droits d'accès et de rectification à l'égard des renseignements recueillis à l'aide de ce formulaire sont notamment ceux prévus par le Code des professions et par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).